

Foncier - cession de portions de chemins ruraux situées entre le Pâtis, la Taillandrie et la Touche Champagne : mise à l'enquête publique

Le rapporteur,

➤ présente au conseil municipal la demande, formulée par plusieurs riverains, d'acquisition de portions de chemins ruraux situées entre les lieux-dits « La Taillandrie », « Le Pâtis » et « La Touche Champagne ». Ces portions de chemins ruraux sont classées en zones A et N au PLU.

Ce projet de cession de portions de chemins ruraux doit être soumis à une enquête publique préalable à leur aliénation.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable - voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 9 avril 2013 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

conformément à la réglementation en vigueur, d'ouvrir l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces portions de chemins ruraux ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité

(M. Jacques FOLSCHWEILLER était absent au moment du vote)